

**Comité de Pilotage Local NATURA 2000
du site des Etangs de l'Armagnac
du 05 mars 2018**

Compte –Rendu

Le comité de pilotage local chargé du suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs NATURA 2000 du site des Etangs de l'Armagnac s'est réuni le lundi 5 mars 2018, à 14h30, à la mairie d'ÉAUZE, sous la présidence de Michel GABAS, président du COPIL, conseiller départemental et maire d'ÉAUZE.

Présents :

- Aurélie BELVÈZE, ADASEA 32
- Hugo GIRARD, ADASEA 32
- Nicolas BERNADICOU, Conseil Départemental 32 Service Agriculture et Environnement
- Marine FONT, animatrice du site Natura 2000 « La Gélise »
- Michel GABAS, Maire d'Éauze et conseiller départemental, président du COPIL
- William TRAVERS, chargée de mission gestion des espaces naturels, C.P.I.E. Pays Gersois
- Emeline LAFON, représentant la Chambre d'Agriculture 32
- Michel UHLMANN, DDT du Gers
- Florent NONON, conseiller forestier CRPF Occitanie
- Anne-Marie THIBAUD, Syndicat des propriétaires forestiers du Gers et administratrice CRPF
- Yves TRÉCAN, Vice-président du syndicats des forestiers du Gers, Président du CETEF de Gascogne, administrateur CRPF
- Annie PAVAN, conseiller technique Arbre et Paysage 32
- Chantal LORISSON, Administratrice ADASEA 32 et agricultrice
- Elisabeth DUPUY-MITTERRAND, Présidente du PETR d'Armagnac
- Matthieu DINGUIDARD, Animateur PETR du Pays d'Armagnac
- Jean-Pierre RENARD, Secrétaire société de chasse Saint-Hubert, d'Éauze
- Alexandra ANGÉLIAUM-DESCAMPS, Université Jean Jaurès Toulouse, CSRPN
- Gabrielle CLAVÉ, Maire de Réans
- François PRUD'HOMME, Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi Pyrénées
- Jacques FILLOL, mairie de Cazaubon
- Jean-Paul MONTAUT, Président AAPPMA Manciet et propriétaire forestier
- Willy DUFRECHOU, agent ONCFS

Excusés :

- Isabelle TINTANÉ, conseillère départementale
- Vincent GOUANELLE, conseiller départemental
- Fatma ADDA, conseillère régionale
- Pascal BROCHARD, Agence de la Biodiversité Française
- Christian TOUHÉ-RUMEAU, Fédération Départementale de Chasse du Gers

Michel GABAS accueille et remercie les membres du comité de pilotage d'avoir répondu à l'invitation puis présente l'ordre du jour.

Après un tour de table, le comité de pilotage commence par une présentation d'Aurélie BELVÈZE (ADASEA du Gers) avec les interventions de William TRAVERS (CPIE Pays Gersois) et de Nicolas BERNADICOU (Conseil Départemental) présentant le bilan de l'animation puis Hugo GIRARD (ADASEA du Gers) présente la révision du document d'objectifs.

Le diaporama est annexé au présent compte-rendu.

L'ordre du jour est le suivant :

Préalable : contexte et objectifs sur le site

A. Bilan d'activité 2017-2018

- 1 Contractualisation
- 2 Communication : scolaires, grand public, ...
- 3 Animation générale

B. Révision du document d'objectifs

- 1 Bilan des inventaires
- 2 Objectifs de développement durable
- 3 Les étapes à venir

C. Transfert de la maîtrise d'ouvrage

A. BILAN D'ACTIVITE

François PRUD'HOMME demande un bilan technique des MAEc, quels contrats ont été le plus souscrits ? Est-ce que c'est satisfaisant ?

Aurélié BELVÈZE présente un bilan technique avant instructions par les services de l'État. Les mesures les plus contractualisées sont mentionnées à la diapo 17, avec un panel d'une quarantaine de mesures. Chaque mesure doit être adaptée au milieu auquel elle s'attache. Sur le site des Étangs de l'Armagnac, la viticulture est présente donc il y a des mesures liées à la vigne (enherbement, retard d'intervention sur les inter-rangs) notamment par rapport aux Cistudes qui peuvent aller pondre sur ces inter-rangs de vignes, des mesures équivalentes pour les vergers, des mesures de gestion de prairies humides adressées à des éleveurs, des mesures de gestion de prairies inondables pour les céréaliers ou agriculteurs sans troupeau avec des enjeux sur la qualité de l'eau et de certaines espèces comme le Cuivré des marais.

François PRUD'HOMME demande de quels types de mesures il s'agit.

Aurélié BELVÈZE indique que ce sont des mesures de retard de fauche pour permettre à la végétation de s'exprimer, à la faune de pouvoir effectuer leur cycle de vie, cumulées ou non avec de la limitation ou suppression de la fertilisation. Sachant que l'on peut cumuler ces mesures là avec les aides à l'agriculture biologique.

Pour une mesure de retard de fauche, elle va exister en retard de fauche avec fertilisation limitée pour les agriculteurs dits conventionnels et pour ceux en agriculture biologique, il s'agit de la même mesure sans fertilisation. Le ministère de l'agriculture a fait le choix de dire qu'il est possible de cumuler MAEc et agriculture biologique mais la fertilisation ne doit pas être financée à la fois par l'aide à l'agriculture biologique et à la fois par les MAEc.

On a également des mesures de reconversions de zones cultivées en prairies, sur des zones inondables avec un aspect qualité de l'eau, sur des zones à forte pente avec un enjeu érosion ou sur des zones en bord d'étang pour regagner des sites potentiels de ponte. Pour chacune des mesures, en fonction des objectifs, les dates de fauche sont différentes.

Enfin les mesures qui sont liées aux linéaires (les fossés, les haies et les mares).

L'ensemble de ces mesures sont celles qui ont été principalement souscrites.

Il nous a été demandé au niveau régional que le projet agro-environnemental soit un projet global sur un territoire élargi. Le PAE porte sur tout le territoire du Bas-Armagnac avec des zones prioritaires parmi lesquelles le site Natura 2000. Les mesures liées aux vergers n'ont pas été souscrites sur le site Natura 2000 mais ont pu être souscrites ailleurs sur le territoire.

Pour les personnes intéressées, il existe un détail sur la contractualisation des différentes mesures sur les 3 années.

1. Restauration de l'étang du Moura et de ses annexes

Nicolas BERNADICOU présente l'état d'avancement des travaux sur le site du Moura qui concernent 4 opérations :

- Les travaux hydrauliques

Un rajout de 30 cm de haut a été fait au niveau de l'évacuateur de crue pour permettre d'inonder complètement le fond de l'étang et limiter le développement trop important de saules, de frênes en fond d'étang. Avec les précipitations de cet hiver, on a pu constater que cela marchait bien avec la queue d'étang remplie. Cela permet à la Cistude d'avoir une zone de roselière en eau et favorable à l'espèce lors de la sortie d'hivernation.

- La restauration du moulin :

La troisième année de restauration a vu la réfection du troisième quart du bâtiment avec des travaux relatifs à la toiture. Cette année le dernier quart avec la réalisation des terrasses. À la fin de l'année la restauration du moulin devrait être terminée.

- Création d'une mare

En juin 2017, une mare a été créée dans une parcelle en friche, à 2 objectifs :

- Zone d'eau peu profonde qui sert de nurserie (milieu favorable au développement des jeunes) pour les Cistudes d'Europe
- Aide à l'installation d'un maraîcher bio sur la parcelle qui a besoin d'un petit point d'eau pour l'irrigation.

- Restauration hydraulique

Cet été, un problème au niveau de l'ouvrage alimentant le canal du moulin a été constaté. Lors des travaux de restauration, l'entreprise avait un peu trop creusé à l'entrée du canal, la côte d'entrée du canal était inférieure à celle de déversement pour la rivière. Avec l'été très sec de l'année dernière, la rivière n'était plus alimentée car tout le débit de la rivière partait dans le canal. Un petit seuil de béton a été créé en août 2017 à l'entrée du canal pour rehausser sa côte et maintenir le débit réservé sur la rivière.

On peut également noter 2 autres actions :

- La Fritillaire pintade

En mars 2017, la Fritillaire pintade a été retrouvée sur le site (12 pieds). Il existait de vieilles données de sa présence mais elles n'avaient pas encore été ré-observées.

Aurélié BELVÈZE précise qu'il y a 2 autres parcelles en aval qui hébergent aussi des Fritillaires.

- Partenariat CNRS et laboratoire GEODE

Partenariat pour l'année 2018 et qui sera renouvelé au fur et à mesure de l'avancée.

Alexandra ANGÉLIAUME-DESCAMPS présente le but de cette étude qui est de suivre les pratiques de restauration et de gestion pour déterminer l'impact sur la végétation par exemple. Un suivi du niveau de l'étang couplé avec des photos aériennes à haute résolution pour suivre l'évolution de la végétation ont été mis en place avec pour but la compréhension du fonctionnement de l'étang puis l'apport de conseil de gestion. Un travail sur l'historique de l'étang est également en cours.

2. Actions de sensibilisation

William TRAVERS présente l'animation pédagogique faites par le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement auprès des scolaires et du grand public (3 interventions ont été réalisées) :

- Présentation de la biodiversité de la commune et du site Natura 2000 à 42 élèves de primaire de la commune de Manciet
- Présentation avec la même thématique pour 15 jeunes du centre de loisirs de la commune de Montréal du Gers sur Éauze
- Balade nature au Moura pour le grand public, avec présentation de la biodiversité du site et de la gestion mise en place.

B. REVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

L'ADASEA du Gers présente les résultats de l'analyse écologique et socio-économique.

1. Actualisation de la cartographie des habitats naturels réalisés en 2014-2015 par l'ADASEA 32.

François PRUD'HOMME précise le travail du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et des Midi-Pyrénées.

Dans le cadre du réseau Natura 2000, les services de l'État puis les Conservatoires Botaniques en tant qu'appui scientifique veillent à ce que le travail soit fait de façon la plus homogène possible sur l'ensemble des sites et que la qualité des inventaires réalisés ne sont pas liée à des initiatives locales mais à un cadrage le plus précis possible. Ce cadrage s'est mis en place petit à petit depuis la mise en place de Natura 2000. Le fait que le site des Étangs de l'Armagnac ait été l'un des premiers DOCOB explique que la cartographie des habitats naturels ne répondait pas à toutes les normes régionales qui sont sorties ensuite. Dans les missions du CBNPMP attribuées par la DREAL, il y a la réalisation d'inventaires complémentaires pour rattraper les lacunes des inventaires initiaux. Sur ce site, un travail typologique a été fait, une caractérisation de la végétation pour savoir si elle pouvait rentrer dans le cadre de la Directive Habitat et de Natura 2000. La légende de la cartographie a été nettoyée, lissée et validée par une nouvelle légende en 2010. La modification de cette légende a justifié un travail de cartographie supplémentaire, travail fait par l'ADASEA en 2014-2015.

Il y a des choses à améliorer à l'échelle du réseau Natura 2000 sur la réalisation des cartographies de révision. Pour les cartographies initiales 2002-2013, il y avait une gouvernance régionale avec un cadrage et un accompagnement par le CBN auprès des opérateurs locaux, pour que tout le monde travaille de la même façon et produise un travail homogène.

Pour les révisions de DOCOB et les réactualisations de cartes, une gouvernance locale a été mise en place notamment des DDT, de ce fait on voit des cartographies arriver mais sans qu'à l'échelle régionale un cahier des charges et des normes aient été appliqués de la même façon. Cette cartographie de 2014 n'est pas passée par les mailles du CBNPMP, ce qui n'est pas très grave en soi mais on essaye de veiller à l'homogénéisation du travail et si nous ne sommes pas témoins de ce qu'il se fait on ne peut pas l'assurer. On ne voudrait pas reculer d'un point de vue de la qualité des données. Ce que l'on avait atteint en 2013-2014 sur les cartographies initiales, on voudrait pas le perdre avec les cartographies de révision. Cette cartographie de 2014, on a demandé à la DDT, à l'opérateur de pouvoir en avoir un regard critique même à posteriori pour veiller à ce que l'on ne perde pas de l'information, qu'il n'y ait pas d'incohérence et que la qualité soit identique à ce qu'elle a été dans les cartographies initiales.

Pour reprendre, il y a eu une cartographie initiale un peu obsolète due à l'évolution des normes, une révision typologique du CBNPMP, une actualisation cartographique 2014 et maintenant on souhaiterait passer à une étape de validation pour s'assurer que les normes régionales s'appliquent bien.

Aurélié BELVÈZE ajoute que l'ADASEA 32 avait sollicité le CBNPMP pour savoir quelles étaient les données dont il disposait. On s'est basé sur le travail de 2010 mais c'est vrai qu'il n'y a pas eu de cadre pour savoir qui était consulté à quel moment et quelles étaient les étapes de validation.

François PRUD'HOMME précise qu'il n'y pas de cahier des charges de révision des DOCOB, on se base sur les cahiers des charges initiales. C'est vrai que les Étangs de l'Armagnac vous êtes un peu précurseur.

Aurélié BELVÈZE si les choses sont cadrées en amont c'est plus confortable pour les services de l'État, pour le CBN, pour les opérateurs de savoir où l'on va.

La révision de ce DOCOB sert aussi de cadre de réflexion au niveau régional pour mieux encadrer les prochaines révisions.

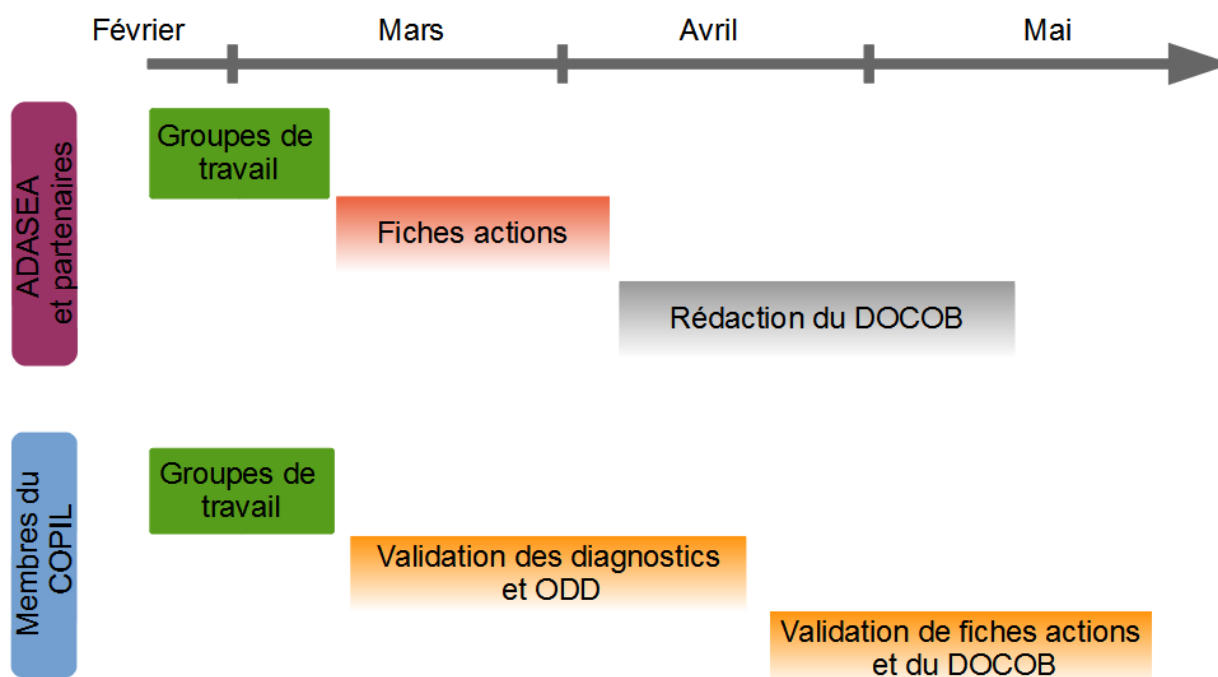
2. Étude des insectes du vieux bois

Aurélié BELVÈZE précise que cette étude n'est pas une étude spécifique à la révision du DOCOB. Elle a été commandé par la DREAL en 2015 et nous sommes appuyés sur les résultats de cette étude et nous l'avons intégrée dans la révision du DOCOB. Nous avons appris l'existence de cette étude en 2016 lorsque nous avons candidaté pour la révision du DOCOB. Nous avons sollicité le CEN et l'École de Purpan en tant que spécialistes en leur demandant s'il voulaient participer avec l'ADASEA 32 à cette révision et appris à ce moment là qu'ils avaient déjà fait une étude sur les sites Natura 2000.

L'ADASEA 32, animateur du site, n'avait pas été informé de cette étude sur le site.

Nous nous en sommes servis pour la révision mais aussi pour la contractualisation notamment de contrat forestier au Marais puisque cette étude montrait qu'il y avait des enjeux sur ce secteur.

3. Calendrier prévisionnel 2018



L'ADASEA 32 enverra un lien aux membres du COPIL pour télécharger les diagnostics écologiques, socio-économiques et les objectifs de développement durable afin d'apporter des compléments et de valider cette 1^{ère} partie.

C. TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Michel UHLMANN indique que dans le Gers, 4 sites Natura 2000 sont sous animation de l'État (DDT 32) et 2 sites sous l'animation de collectivités.

Après discussion, le PETR a semblé intéressé par la reprise de l'animation du site des Étangs de l'Armagnac.

Le PETR, s'il est désigné comme maître d'ouvrage, recevra en subvention le montant que l'État mettrait en maîtrise d'ouvrage d'animation. L'État ne fera pas d'économie en laissant cette animation au PETR.

Elisabeth DUPUY-MITTERRAND explique que le PETR regroupe 4 communautés de communes soit 102 communes qui ont été sollicitées par le PETR pour valider la reprise de l'animation. Le PETR va ensuite déléguer.

Le PETR a pour objectif le développement économique, touristique et la protection du patrimoine.

Ce souhait s'inscrit dans la même direction que la politique du département d'accompagnement d'un tourisme différent, d'une connaissance différente.

Le PETR s'est aperçu du manque de connaissance historique sur le Bas-Armagnac et notamment sur ces étangs par ces concitoyens.

Lors du comité syndical du mois dernier, la révision des statuts a été voté et si le transfert de l'animation est accepté, le budget comprendra l'animation du site.

Natura 2000 n'est pas juste un point du département c'est un tout au niveau européen, national et régional. Le travail actuel sur le SCOT et ses thématiques rentrent dans le même cadre de qualité de l'eau, trame verte et bleue.

Le besoin de concertation, d'écoute des structures du territoire est essentiel.

Michel GABAS souligne la pertinence du Pays d'Armagnac comme porteur pour fédérer toutes les mairies et la population, ainsi que l'intérêt de la communication autour de Natura 2000. Lorsqu'il a pris la présidence du COPIL en 2008, Natura 2000 était un peu conflictuelle notamment entre le milieu agricole et le milieu environnemental mais cela a beaucoup évolué avec la pédagogie qui a été faite et la mise en place des contrats pour les agriculteurs.

Les 4 élus présents votent le transfert de l'animation au PETR d'Armagnac.

D. CONCLUSION

L'ordre du jour étant épuisé, Michel GABAS lève la séance à 16h15, après avoir remercié tous les intervenants et le travail effectué par les animateurs du site Natura 2000.